



# AMÉNAGEMENT DU LABO 23 NOUVELLE SALLE BLANCHE ET LABORATOIRE DE BIOCAPTEURS À L'ÉTS PROTECTION INCENDIE

2022-02-01 POUR CONSTRUCTION  
NUMÉRO DE PROJET CLIENT: 560.23

NUMÉRO DE PROJET: 157103111-300

| LISTE DES PLANS |   |      |
|-----------------|---|------|
| No Dessin       | Titre   | Émis |
| <b>MB301</b>    | PROTECTION INCENDIE<br>DEVIS EN PLAN ET DÉTAILS   | ●    |
| <b>MB302</b>    | PROTECTION INCENDIE<br>PAVILLON A - 2 <sup>e</sup> ÉTAGE<br>DÉMOLITION ET RÉAMÉNAGEMENT | ●    |

## LÉGENDE

|                               |                               |
|-------------------------------|-------------------------------|
| <u>TUYAUTERIE</u>             |                               |
|                               | TUYAU DE GICLERS MÂTRE        |
|                               | RÉSEAU DE GICLUR, BRANCHEMENT |
| <u>ÉQUIPEMENT</u>             |                               |
|                               | TÊTE DE GICLUR DROIT          |
|                               | TÊTE DE GICLUR SEMI-ENCASTRÉ  |
| <u>SYMBOLES GÉNÉRAUX</u>      |                               |
|                               | EXISTANT À ENLEVER            |
|                               | EXISTANT À CONSERVER          |
|                               | RACCORDEMENT À L'EXISTANT     |
|                               | RÉFÉRENCE DE MODIFICATION     |
|                               | RÉFÉRENCE DE DÉTAIL           |
|                               | IMPLANTATION DE DÉTAIL        |
| <u>ABRÉVIATIONS</u>           |                               |
| <u>ABRÉVIATIONS GÉNÉRALES</u> |                               |
| EE                            | EXISTANT À ENLEVER            |
| N                             | NOUVEAU                       |

# DEVIS DE PROTECTION INCENDIE

## 1. PRESCRIPTIONS SPÉCIFIQUES

### 1.1 GÉNÉRALITÉS

- 1. TOUTES LES CLAUSES DU CONTRAT, TOUTES LES CLAUSES DU DEVIS DE MÉCANIQUE, TOUTES LES INDICATIONS DE TOUTS LES PLANS RELATIFS AU PRÉSENT DOCUMENT AINSI QUE TOUTS LES ADDENDA FONT PARTIE INTÉGRANTE DU PROJET.
- 2. SE CONFORMER AUX DIRECTIVES DU PROPRIÉTAIRE CONCERNANT LE FORMULAIRE DE SOUMISSION À ADOPTER.

### 1.2 LOIS, PERMIS ET ASSURANCES

- 1. SE CONFORMER À TOUTES LES LOIS ET À TOUTS LES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR AINSI QU'ÀUX EXIGENCES DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE, FAIRE TOUTES LES DEMANDES DE PERMIS ET D'INSPECTION, ET EN PAYER TOUTS LES FRAIS.
- 2. MAINTENIR EN VIGUEUR TOUTES LES POLICES D'ASSURANCES REQUISES COUVRANT LES « RISQUES DE CONSTRUCTEURS » ET SE CONFORMER À LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. FOURNIR LES CERTIFICATS ÉTABLISSANT QUE LES RÈGLES DE LA COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CNESST) ONT ÉTÉ RESPECTÉES ET QUE LES ASSURANCES-RESPONSABILITÉ NECESSAIRES SONT EN VIGUEUR.
- 3. TOUT L'OUVRAGE DOIT ÊTRE CONFORME OU EXCÉDER LES EXIGENCES DES NORMES ET DES CODES FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX, MUNICIPAUX OU AUTRES EN VIGUEUR.

### 1.3 EXAMEN DES LIEUX ET DES PLANS

- 1. VISITER ET EXAMINER LES LIEUX AFIN DE PRENDRE CONNAISSANCE DES CONDITIONS LOCALES, EXAMINER LES PLANS DE MÉCANIQUE AVANT DE SOUMISSIONNER.
- 2. AUCUN SUPPLÉMENT NE SERA ACCORDÉ POUR IGNORANCE DE CES CONDITIONS LOCALES.
- 3. PRENDRE LES MESURES EXACTES AU CHANTIER AVANT LA FABRICATION.

### 1.4 EXIGENCES DU PROPRIÉTAIRE

- 1. RESPECTER LES EXIGENCES DU PROPRIÉTAIRE QUANT À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX, L'ACCÈS AU CHANTIER, LE TRANSPORT DES MATÉRIAUX, L'ACCÈS AUX LIEUX DES TRAVAUX OU À TOUT AUTRE CONTRÔLE QUI POURRAIT ÊTRE EXIGÉ.
- 2. PRENDRE CONNAISSANCE DE CES EXIGENCES AVANT DE SOUMISSIONNER.
- 3. RESPECTER L'ÉCHÉANCIER ÉTABLI ET COORDONNER LES TRAVAUX EN COLLABORATION AVEC LES AUTRES CORPS DE MÉTIER.
- 4. COORDONNER LES HORAIRES DE TRAVAIL ET LES COUPURES DE SERVICES (AU MOINS 24 H À L'AVANCE) AVEC LE PROPRIÉTAIRE.
- 5. COORDONNER LA SÉQUENCE DES TRAVAUX AVEC LE PROPRIÉTAIRE, AVISER AU MOINS UNE SEMAINE À L'AVANCE AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX.

### 1.5 RESPONSABILITÉS DE L'ENTREPRENEUR

- 1. SOUMETTRE POUR VÉRIFICATION, EN VERSION ÉLECTRONIQUE (.PDF), LES DESSINS D'ATELIER DE TOUTS LES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES.
- 2. FOURNIR UNE GARANTIE ÉCRITE POUR UNE PÉRIODE D'AU MOINS UNE ANNÉE À PARTIR DE LA DATE DE LA RÉCEPTION PROVISOIRE DE L'OUVRAGE.
- 3. DURANT LA PÉRIODE DE GARANTIE, RÉPARER OU REMPLACER TOUTS LES MATÉRIAUX ET RÉPARER LES TRAVAUX DÉFECTUEUX, ET CE, SANS FRAIS POUR LE PROPRIÉTAIRE.
- 4. À LA FIN DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR AU PROPRIÉTAIRE TROIS COPIES DES LIVRETS D'INSTRUCTIONS, D'OPÉRATION ET D'ENTRETIEN DES APPAREILS ET DES SYSTÈMES, INCLUANT LES DESSINS D'ATELIER ET LES PLANS ANNOTÉS CONFORMES À L'EXÉCUTION. TOUTE L'INFORMATION DOIT ÊTRE RELIÉE DANS UN CAHIER AVEC COUVERTURE RIGIDE.
- 5. FOURNIR AUSSI LES CERTIFICATS D'INSPECTION ET D'ACCEPTATION ÉMIS PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES AINSI QUE LES GARANTIES.
- 6. TOUTS LES TRAVAUX DE MÉCANIQUE DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS PAR DES ENTREPRENEURS SPÉCIALISÉS EN PROTECTION INCENDIE.

### 1.6 ÉTENDUE DES TRAVAUX

- 1. FOURNIR LA MAIN-D'ŒUVRE, LES MATÉRIAUX ET L'OUTILLAGE NECESSAIRES À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX MONTRÉS AUX PLANS. CES TRAVAUX COMPRENNENT LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT DES ÉQUIPEMENTS, RÉSUMÉS CI-APRÈS, AINSI QUE L'ENLEVEMENT DES ACCESSOIRES EXISTANTS NON RÉUTILISÉS, SELON LES INDICATIONS AUX PLANS. LES TRAVAUX COMPRENNENT, NOTAMMENT, CE QUI SUIT :
  - 1. LA DÉMOLITION DES GICLEURS ET DE LA TUYAUTERIE DANS LES FUTURES SALLES BLANCHES.
  - 2. LE RÉAMÉNAGEMENT DES GICLEURS ET DE LA TUYAUTERIE DANS LES FUTURES SALLES BLANCHES.
- 2. TOUTS LES TRAVAUX DE MÉCANIQUE, NECESSAIRES À CETTE RÉFÉCTION, SONT DÉCRITS AUX PLANS. TOUT LE TRAVAIL DOIT ÊTRE EFFECTUÉ SELON LES EXIGENCES ET LES DÉTAILS APPARAISSANT SUR CES PLANS PRÉPARÉS POUR CE PROJET.

### 1.7 MISE EN MARCHÉ ET ESSAIS

- 1. RÉALISER LES ÉPREUVES ET LES ESSAIS NECESSAIRES EN PRÉSENCE ET À LA SATISFACTION DE L'INGÉNIEUR AFIN DE DÉMONTRER LE PARFAIT FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES ET DES APPAREILS DE MÉCANIQUE.
- 2. CHAQUE SYSTÈME DOIT ÊTRE MIS EN MARCHÉ AFIN DE S'ASSURER QU'IL OPÈRE SUIVANT LES INDICATIONS DES PLANS ET DEVIS.

### 1.8 INSTALLATIONS EXISTANTES

- 1. DANS LE CAS D'UN BÂTIMENT EXISTANT, UNE VISITE DES LIEUX S'IMPOSE POUR QUE L'ENTREPRENEUR SE FAMILIARISE AVEC CE QUI POURRAIT NUIRE À L'EXÉCUTION DE SES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR NE PEUT PLAIDER L'IGNORANCE DES LIEUX POUR JUSTIFIER DES SUPPLÉMENTS.
- 2. AU NIVEAU DU RÉAMÉNAGEMENT, L'ENTREPRENEUR DOIT ENLEVER ET DÉPLACER LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS SELON LES INDICATIONS AUX PLANS.
- 3. TOUTS LES ÉQUIPEMENTS ENLEVÉS ET NON RÉINSTALLÉS DOIVENT ÊTRE OFFERTS AU PROPRIÉTAIRE ET RETIRÉS DES LIEUX, SANS FRAIS, SI CE DERNIER NE DESIRE PAS LES CONSERVER.
- 4. L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉVOIR, SANS FRAIS ADDITIONNELS, LE DÉMONTAGE ET LE REMONTAGE DES INSTALLATIONS MINEURES POUVANT NUIRE À L'EXÉCUTION DE SES TRAVAUX.

### 1.9 CONTINUITÉ DES SERVICES DANS LES BÂTIMENTS EXISTANTS

- 1. L'ENTREPRENEUR DOIT COLLABORER ÉTROITEMENT AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR TOUTE INTERRUPTION DE SERVICE. CES INTERRUPTIONS DOIVENT ÊTRE MINIMISÉES DE FAÇON À CAUSER LE MOINS D'INTERFÉRENCES POSSIBLES À LA BONNE MARCHÉ DES ACTIVITÉS COURANTES DU BÂTIMENT. DANS CERTAINS CAS, DES SERVICES TEMPORAIRES DOIVENT ÊTRE PRÉVUS AFIN DE MAINTENIR LES SERVICES OPÉRATIONNELS. AUCUNE INTERRUPTION PARTIELLE OU TOTALE NE DOIT ÊTRE EFFECTUÉE SANS LA PERMISSION DU PROPRIÉTAIRE.

### 1.10 INSPECTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

- 1. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTS LES ÉQUIPEMENTS DONT LE SERVICE EST INTERROMPU POUR PERMETTRE L'EXÉCUTION DE L'OUVRAGE AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX.
- 2. L'ENTREPRENEUR DOIT CONSTATER, AU PRÉALABLE, QUE LES SYSTÈMES OPÈRENT DE FAÇON NORMALE. IL DOIT ÉGALEMENT AVISER LE PROPRIÉTAIRE DES ANOMALIES DÉCELÉES LORS DE CET EXAMEN.
- 3. L'ENTREPRENEUR DOIT REMETTRE EN OPÉRATION TOUTS LES SYSTÈMES À LA FIN DES TRAVAUX DE RÉFÉCTION ET DÉMONTRER QUE LE FONCTIONNEMENT EST TEL QU'AUPARAVANT.
- 4. SI, AU MOMENT DE SON EXAMEN PRÉALABLE OU DE SA VÉRIFICATION, L'ENTREPRENEUR CONSTATE QUELQUE DÉFICIENCE QUE CE SOIT, IL DOIT EN AVISER IMMÉDIATEMENT LE PROPRIÉTAIRE QUI PRENDRA LES MESURES NECESSAIRES.

### 1.11 PROTECTION PARASISMIQUE

- 1. ÉTENDUE DES TRAVAUX.
  - 1. L'ENTREPRENEUR, EN PROTECTION INCENDIE A SOUS SA RESPONSABILITÉ LES TRAVAUX RELATIFS À LA PROTECTION PARASISMIQUE TEL QUE MONTRÉ SUR LE PLAN DE PROTECTION INCENDIE ET DOIT PROTÉGER LES ÉQUIPEMENTS PRÉVUS DANS SA DISCIPLINE RESPECTIVE.
- 2. CRITÈRES D'INSTALLATION DES DISPOSITIFS PARASISMIQUES.
  - 1. LES DISPOSITIFS PARASISMIQUES NE DOIVENT PAS NUIRE AU FONCTIONNEMENT NORMAL DU BÂTIMENT ET DE SES COMPOSANTS OPÉRATIONNELS ET FONCTIONNELS.
  - 2. LES POINTS D'ANCRAGE ET D'ATTACHE DOIVENT RÉSISTER AUX MÊMES CHARGES MAXIMALES QUE LES DISPOSITIFS PARASISMIQUES.
  - 3. LES SUPPORTS DOIVENT ÊTRE MUNIS DE CONTREVENTEMENTS RIGIDES LONGITUDINAUX ET TRANSVERSAUX. ILS DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS À L'AIDE DE TIGES RIGIDES ET DOIVENT ÊTRE STABILISÉS DANS LES TROIS AXES DE L'ESPACE. DE PLUS, CHAQUE SUPPORT DOIT ÊTRE MUNI DE DISPOSITIFS ANTIVIBRATOIRES.
  - 4. LE MATÉRIEL DONT LA LONGUEUR DES TIGES DE SUSPENSION EST DE MOINS DE 150 MM N'A PAS À ÊTRE STABILISÉ LATÉRALEMENT.
  - 5. LE SYSTÈME DE PROTECTION PARASISMIQUE NE DOIT PAS ENTRER EN INTERFÉRENCE AVEC LE FONCTIONNEMENT NORMAL DU BÂTIMENT OU DE SES COMPOSANTS. SONT INCLUS DANS CETTE EXIGENCE, LE CONTACT, AVANT OU PENDANT UN SÉISME, INCLUANT LES COMPOSANTS DU BÂTIMENT INDÉPENDANTS DU SYSTÈME RETENU, AINSI QUE LA LIBRE EXPANSION ET LA CONTRACTION THERMIQUE DES SYSTÈMES À TEMPÉRATURE VARIABLE.

## 2. PROTECTION INCENDIE

### 2.1 GÉNÉRALITÉS

- 1. TOUTS LES PRODUITS UTILISÉS DANS LES INSTALLATIONS DE MESURE DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES DOIVENT ÊTRE ÉTIQUETÉS « ULC ».

### 2.2 TUYAUTERIES.

- 1. TUYAUTERIES DE DN 2 ET MOINS : ACIER NOIR FILETÉ, CÉDULE 40.
- 2. RACCORDS ET JOINTS POUR TUYAUTERIES DE DN 2 ET MOINS : RACCORDS À VISSER AVEC RUBAN DE TÉFLON, CONFORMES À LA NORME ASTM A-47M, GRADE-32510 OU RACCORDS ET JOINTS À BOUTS RAINURÉS PAR ROULAGE, ACCOUPLEMENTS STANDARD CONFORMES AUX NORMES CSA B242 ET ANSI B-3620 (API-5L).

- 1. PRODUITS ACCEPTABLES : VICTAULIC.

### 2.3 SUPPORTS ET SUSPENSIONS

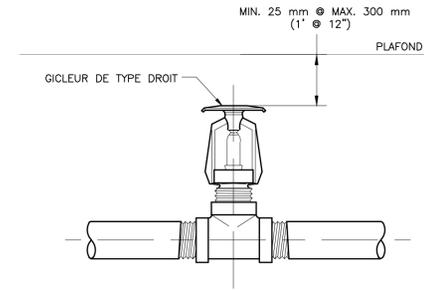
- 1. TIGES DE SUSPENSION FILETÉES EN ACIER AU CARBONE ET AU FINI ÉLECTROGALVANISÉ.
  - 1. PRODUITS ACCEPTABLES : ANVIL, FIG. 146.
- 2. TUYAUTERIE EN ACIER OU EN FONTE, ÉTRIER RÉGLABLE DE TYPE 1.
  - 1. PRODUITS ACCEPTABLES : ANVIL, FIG. 260.
- 3. TUYAUTERIE DE PROTECTION INCENDIE AVEC ÉTRIER AJUSTABLE HOMOLOGUÉ « ULC » OU « FM ».
  - 1. PRODUITS ACCEPTABLES : ANVIL, FIG. 69.
- 4. L'ESPACEMENT ENTRE LES SUPPORTS ET LES SUSPENSIONS AINSI QUE LE DIAMÈTRE DES TIGES DE SUSPENSION DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX PLUS STRICTES DES EXIGENCES SUIVANTES :
  - 1. UN SUPPORT À MOINS DE 300 MM DE CHAQUE COUDE HORIZONTAL.
  - 2. LES DISTANCES MAXIMALES ENTRE LES SUPPORTS NE DOIVENT PAS DÉPASSER LES PRESCRIPTIONS DE « NFPA 13 ».

### 2.4 GICLEURS

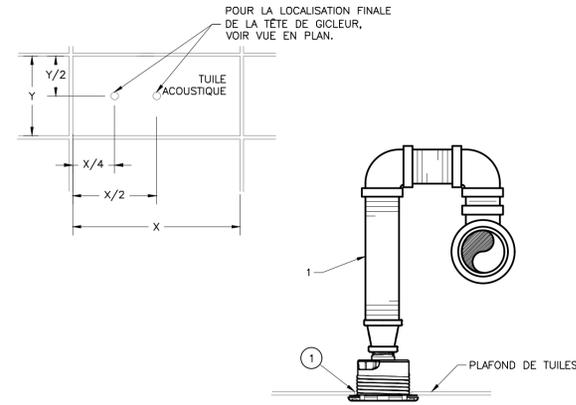
- 1. GICLEURS POUR UTILISATION DANS UN SYSTÈME DE PROTECTION INCENDIE.
  - 1. GICLEURS DE TYPE DROIT, À RÉPONSE RAPIDE, À AMPOULE FRIABLE, FINI LAITON, FACTEUR K DE 5,6 GAL US/MIN/(LB/PO<sup>2</sup>)<sup>1/2</sup>, TEMPÉRATURE DE 165°F (G-01) :
    - 1. PRODUITS ACCEPTABLES :
      - 1. GICLEURS À RÉPONSE RAPIDE : VIKING MICROFAST, MODÈLE M, VK300; VICTAULIC, STYLE V2704; TYCO, MODÈLE TY3131 OU TY3121.
    - 2. GICLEURS DE TYPE PENDANT À AFFLEUREMENT, AVEC PLAQUE DISSIMULATRICE AU CHOIX DE L'ARCHITECTE, À RÉPONSE RAPIDE, À AMPOULE FRIABLE, FINI CHROME, FACTEUR K DE 5,6 GAL US/MIN/(LB/PO<sup>2</sup>)<sup>1/2</sup>, TEMPÉRATURE DE 165°F (G-02) :
      - 1. PRODUITS ACCEPTABLES :
        - 1. GICLEURS À RÉPONSE RAPIDE : VIKING, MODÈLE VK-4621; VICTAULIC, MODÈLE V3802; TYCO, MODÈLE TY3531.

## 3. ESSAIS ET VÉRIFICATIONS

- 1. EFFECTUER UN ESSAI HYDROSTATIQUE SUR LA NOUVELLE INSTALLATION DE TUYAUTERIE DU SYSTÈME D'EXTINCTEURS AUTOMATIQUES À UNE PRESSION DE 1 380 KPA (200 LB/PO<sup>2</sup>) PENDANT UNE PÉRIODE DE 2 HEURES.
- 2. FAIRE LES ESSAIS EN PRÉSENCE DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT ET FOURNIR LE CERTIFICAT DES MATÉRIAUX ET ESSAIS, TEL QUE DEMANDÉ DANS LA NORME NFPA 13.

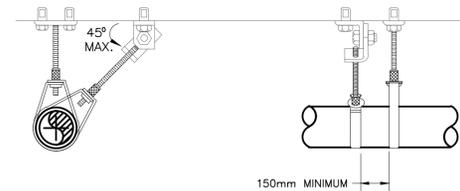


**1**  
MB302 DÉTAIL D'INSTALLATION D'UN GICLEUR DROIT  
ÉCHELLE : AUCUNE



**1**  
IDENTIFICATION :  
OUVERTURE DANS PLAFOND  
SELON RECOMMANDATION DU  
MANUFACTURIER

**2**  
MB302 DÉTAIL D'INSTALLATION D'UN GICLEUR TYPE PENDANT À AFFLEUREMENT  
ÉCHELLE : AUCUNE



**3**  
MB302 DÉTAIL D'INSTALLATION D'UN SUPPORT DE CONTREVENTEMENT DE FIN DE LIGNE  
ÉCHELLE : AUCUNE



Stantec Experts-conseils ltée  
375, boul. Roland-Thérien, bureau 400  
Longueuil (Québec) J4H 4A6  
Tél. 514.281.1010  
www.stantec.com

### Droit d'auteur

L'entrepreneur doit vérifier toutes les dimensions et en assumer la responsabilité. Il est interdit de ne pas modifier les échelles de dimensions des plans/dessins transmis – toute erreur ou omission doit être rapportée à Stantec sans délai. Les droits d'auteur des plans et dessins demeurent la propriété de Stantec. Toute reproduction ou utilisation pour tout autre motif autre que celui autorisé par Stantec est strictement interdite.



1025, rue City Condo  
BUREAU 500  
Montréal (Québec) H3A 2E6  
Tél. 514.395.2252  
Fax 514.395.0365  
www.blountardif.ca



433, rue Chabanel Ouest, 12e étage  
Montréal (Québec)  
Canada H2N 2J8  
Tél. (514) 982-6001  
Tél. (514) 982-6108  
fnx-innov.com

| 2                                       | POUR CONSTRUCTION      | P.L.D.                    | F-X.L. | 22-02-01   |
|---|------------------------|---------------------------|--------|------------|
| 1                                       | POUR ADDENDA No 1      | P.L.D.                    | F-X.L. | 21-11-08   |
| 0                                       | POUR SOUMISSION        | P.L.D.                    | F-X.L. | 21-10-18   |
| B                                       | POUR COMMENTAIRES 100% | P.L.D.                    | F-X.L. | 21-09-24   |
| A                                       | POUR PRÉLIMINAIRE      | P.L.D.                    | F-X.L. | 21-04-16   |
| Émissions/Révisions                     |                        | Par                       | Appr.  | AA-MM-JJ   |
| Nom fichier: 157103111-300-MB-D-301.DWG |                        |                           |        | 2021.03.01 |
|   |                        |                           |        | AAAA-MM-JJ |
| Fier-Luc Desrosiers, Ing.               |                        | Sonia Girard Norton       |        |            |
| Préparé                                 |                        | Dessiné                   |        |            |
|   |                        | Fier-Luc Desrosiers, Ing. |        |            |
|   |                        | Chargé de projet          |        |            |

### Sceaux

Client/Projet



AMÉNAGEMENT DU LABO 23  
NOUVELLE SALLE BLANCHE  
ET LABORATOIRE DE BIOCAPTEURS À L'ÉTS

1100, rue Notre-Dame Ouest, Montréal (Québec) H3C 1K3

Titre

PROTECTION INCENDIE  
DEVIS EN PLAN ET DÉTAILS

|                         |                       |
|-------------------------|-----------------------|
| Projet No.<br>157103111 | Échelle<br>AUCUNE     |
| Dessin No.              | Feuille<br>Émis./Rév. |

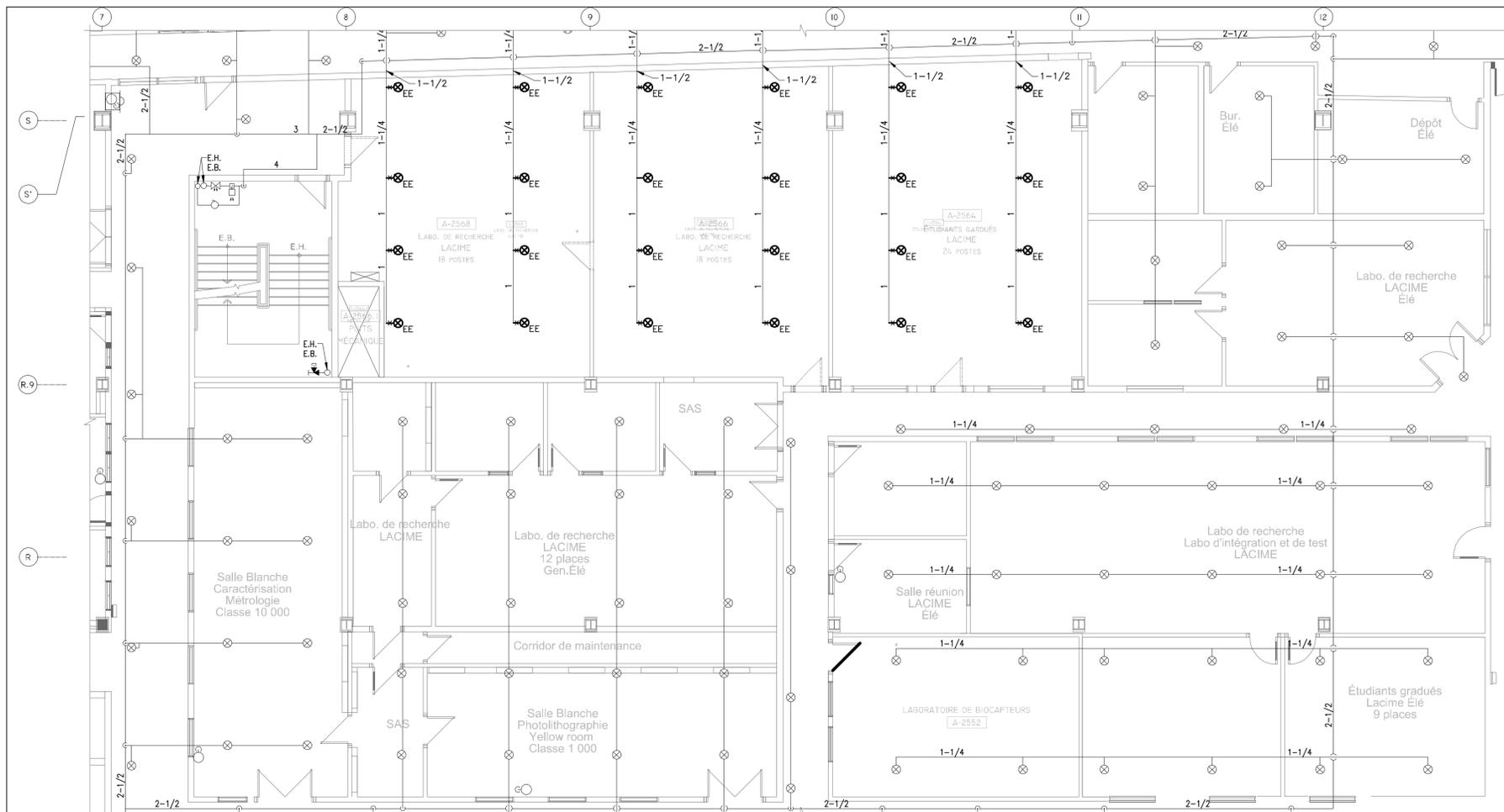
**Droit d'auteur**

L'entrepreneur doit vérifier toutes les dimensions et en assumer la responsabilité. Il est de ne pas modifier les échelles de dimensions des plans/dessins transmis - toute erreur ou omission doit être rapportée à Stantec sans délai. Les droits d'auteur des plans et dessins demeurent la propriété de Stantec. Toute reproduction ou utilisation pour tout autre motif autre que celui autorisé par Stantec est strictement interdite.

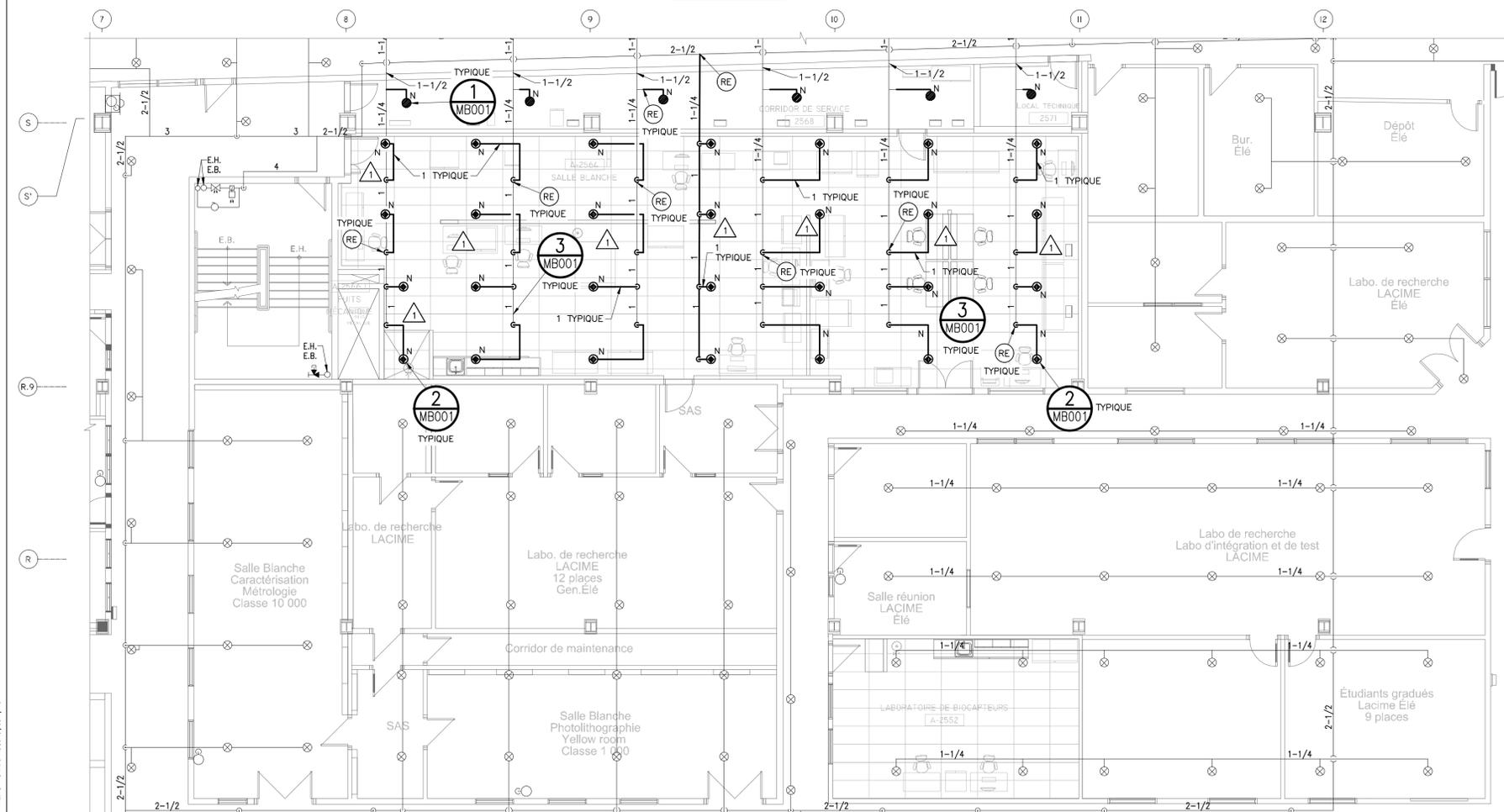
**BLOUNTARDIF**  
STAE.OA ARCHITECTES

1025, rue City Concilors  
Bureau 500  
Montréal (Québec) H3A 2E6  
Tél. 514.395.2250  
Fax 514.395.0305  
www.btae.ca

**FNX**  
INNOV  
433, rue Chabanel Ouest, 12e étage  
Montréal (Québec)  
Canada H2N 2J8  
Tél. (514) 982-6001  
Tél. (514) 982-6108  
fnx-innov.com



**DÉMOLITION**



**RÉAMÉNAGEMENT**

| TABLEAU DES GICLEURS |           |             |  |
|----------------------|-----------|-------------|--|
| SYMBOLE              | FACTEUR K | TEMPÉRATURE | DESCRIPTION  |
| ●                    | 5.6       | 165 °F      | TÊTE DE GICLEUR DROIT, FINI LAITON (G-01)  |
| ⊙                    | 5.6       | 165 °F      | TÊTE DE GICLEUR PENDANT À AFFLEUREMENT, C/A PLAQUE DISSIMULATRICE, COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE (G-02) |

| NO                                      | DESCRIPTION            | ÉTAT       | DATE   |          |
|---|------------------------|------------|--------|----------|
| 2                                       | POUR CONSTRUCTION      | P.L.D.     | F.X.L. | 22-02-01 |
| 1                                       | POUR ADDENDA No 1      | P.L.D.     | F.X.L. | 21-11-08 |
| 0                                       | POUR SOUMISSION        | P.L.D.     | F.X.L. | 21-10-18 |
| B                                       | POUR COMMENTAIRES 100% | P.L.D.     | F.X.L. | 21-09-24 |
| A                                       | POUR PRÉLIMINAIRE      | P.L.D.     | F.X.L. | 21-04-16 |
| Émissions/Révisions                     |                        | Par        | Appr.  | AA-MM-JJ |
| Nom fichier: 157103111-300-MB-D-302.DWG |                        | 2021.03.01 |        |          |
|   |                        | AAAA-MM-JJ |        |          |

|                           |                           |
|---------------------------|---------------------------|
| Pier-Luc Desrosiers, ing. | Sonia Girard Norton       |
| Préparé                   | Dessiné                   |
|                           | Pier-Luc Desrosiers, ing. |
|                           | Chargé de projet          |

**Sceaux**

Client/Projet



AMÉNAGEMENT DU LABO 23  
NOUVELLE SALLE BLANCHE  
ET LABORATOIRE DE BIOCAPTEURS À L'ÉTS  
1100, rue Notre-Dame Ouest, Montréal (Québec) H3C 1K3

Titre  
PROTECTION INCENDIE  
PAVILLON A - 2e ÉTAGE  
DÉMOLITION ET RÉAMÉNAGEMENT

|                         |                       |
|-------------------------|-----------------------|
| Projet No.<br>157103111 | Échelle<br>1:100      |
| Dessin No.              | Feuille<br>Émis./Rév. |